

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS 1er degré

Tableau récapitulatif des tarifs : 2022/2023

	Contribution Familiale	Frais annexes*	Fournitures Scolaires Pédagogiques	Total Annuel
L	1 157€	123€	85€	1 365€

Le troisième enfant bénéficie d'une réduction de 50% sur la contribution Familiale (Gratuité à partir du quatrième enfant).

*Les frais annexes comprennent :

Les assurances, les services bibliothèque, audiovisuel, photocopies, les outils numériques (école directe), Pastorale, oraux d'examens avec intervenants extérieurs, frais postaux, ainsi que les frais et actes médicaux.

Cotisation A.P.E.L. 26 € environ

Vous devez verser lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant :

- Les frais de dossier de 40€ (pour les nouveaux inscrits).
- Un acompte de 250€ qui sera déduit lors de la facturation.
- En cas de désistement de votre part, l'acompte restera acquis à l'établissement.

ETUDE ET GARDERIE (252 ter rue de Faubourg Saint Antoine) (13 rue de Prague)

Etude dirigée du soir (pour les élèves des classes primaires). Aucune étude dirigée occasionnelle ne sera appliquée. Les élèves du CP au CM2 seront accueillis de 16h30 à 18h00 à la garderie.

Tarif annuel:

nombre de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
coût annuel	172.50 €	345 €	517.50€	690 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4.79€.





RENSEIGNEMENTS FINANCIERS 1er degré

Garderie (pour les élèves des classes maternelles et des classes primaires non-inscrits à l'étude dirigée)

Tarif annuel:

nombre de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
coût annuel	125€	250 €	375€	500 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 3.47€.

Pour toute garderie exceptionnelle (maternelle et primaire), il vous sera demandé la somme de 10€.

Navette interne entre les deux sites

Tarif annuel forfaitaire unique de 100€

DEMI-PENSION

Les élèves peuvent prendre leur repas dans l'Etablissement.

prix forfaitaire annuel:

nb de repas	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
hebdomadaires	fixe/semaine	fixes/semaine	fixes/semaine	fixes/semaine
Total annuel	291.50€	583€	874.50€	1 166€
Subvention				
repas	45.50€	91€	136.50€	182€
Coût annuel				
familles	246€	492€	738 €	984€

Il est toujours possible de prendre un repas exceptionnel, il vous sera facturé à 8.50 € idem (pour les élèves externes ou pour les demi-pensionnaires déjeunant en dehors des jours fixés et facturés).

L'inscription à la cantine se fera dès la rentrée. Elle se fait pour des jours fixes 1, 2, 3, ou 4 fois par semaine. La demi-pension est facturée en même temps et de la même façon que les frais de contribution familiale.



RENSEIGNEMENTS FINANCIERS 1er degré

Les changements de statuts ne pourront être obtenus que :

- pour les cas de force majeure (santé, déménagement...) ou modification importante de l'emploi du temps et avec l'accord du Chef d'établissement.
- au 1^{er} janvier, information à retourner à l'économat au plus tard le 10 décembre 2022 ou au 1^{er} avril de l'année scolaire, information à retourner à l'économat au plus tard le 25 mars 2023, pour des changements de convenance personnelle.

Ces tarifs de cantine pourront être revus en fonction de l'augmentation du prestataire et de la subvention de la ville de Paris.

Le nombre de places de restauration est très limité c'est pourquoi l'établissement ne peut accepter que pour des raisons médicales (PAI) dûment justifiées que l'élève apporte son Pique-nique. Il sera alors demandé une somme forfaitaire <u>trimestrielle</u> de 100€ couvrant les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

